



## REPRISE D UN CONGE PARENTAL

Par **doree33**, le **15/09/2012** à **03:07**

BONJOUR

JE VIENS DE REPRENDRE MON ACTIVITE SUR UN CONTRAT MI TPS CDI APRES AVOIR PRIS 11 MOIS DE CONGE PARENTAL, JAI 2 ENFANTS. MON RETOUR NE SE PASSE PAS BIEN ET JE SOUHAITERAI REPRENDRE UN CONGE PARENTAL, EN AI JE LE DROIT? QUEL EST LE DELAI DE PREAVIS?

JE SAIS QUE LA CAF ME LE FINANCERAIT MS MON EMPLOYEUR PEUT IL ME LE REFUSER?

EN CAS DE REFUS POUR UN LICENCIEMENT A L AMIABLE QUEL EST LE PREAVIS?

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **P.M.**, le **15/09/2012** à **08:47**

Bonjour,

Il faudrait savoir déjà si la reprise du travail à temps partiel est toujours dans le cadre du congé parental et quel âge a votre dernier enfant...

Le licenciement amiable n'existe pas, en revanche, il y a [la rupture conventionnelle](#)...

Par **doree33**, le **17/09/2012** à **07:48**

MERCI DE VOTRE REPONSE

POUR COMPLETER

JE SUIS EN CONTRAT A MI TPS D'ORIGINE ET J AVAIS DONC PRIS UN CONGE PARENTAL DEPUIS LE 21 SEPT 2011, l employeur m a demandé de reprendre au 3 sept pour des raisons de service, ce que j'ai fait; mais ca se passe mal et je desire arrêter et poursuivre mon congé parental, mon 2 eme fils a 14 mois.

en ai je le droit? et quel est le préavis? sinon ai je une autre possibilité?

bien cordialement;

Par **P.M.**, le **17/09/2012** à **08:45**

Bonjour,

Le renouvellement du congé parental doit être demandé par lettre recommandée avec AR un mois avant son terme, sauf accord avec l'employeur, c'est donc à mon avis ce qu'il faudrait essayer de rechercher...